

■ PAVÉS, DALLES, BORDURES

Guide de pose des PAVÉS, DALLES et BORDURES préfabriqués en béton



Carnet de chantier



sommaire

- 3 Nature et qualité des produits
- 10 Pose des pavés
- 28 Pose des dalles
- 44 Pose des bordures et caniveaux
- 55 Pose des éléments de protection urbains
- 56 Contrôles
- 57 Maîtrise de la qualité
- 58 Documents utiles
- 60 Adresses utiles

nature et qualité des produits

Préalablement au chantier, l'entrepreneur vérifie la compatibilité des produits compte tenu notamment de leur exposition au trafic routier. La réception sur chantier est effectuée par l'entrepreneur en présence du maître d'œuvre.

Les produits doivent être conformes aux textes normatifs. La conformité peut être prouvée :

- **par la certification**

Marquage des produits **CE** et **NF** pour pavés, dalles, bordures et caniveaux

Marquage des produits **CE** et **QUALIF-IF** pour les éléments de protection urbains (EPU) ;

- **à défaut de certification, au moyen d'une réception par lots.** Les essais à réaliser sont ceux spécifiés par les normes de référence (résistance mécanique, usure, gel...).

Nota : le marquage réglementaire **CE** atteste que les performances des produits ont été identifiées par le fabricant. Ce n'est pas une marque de qualité.



Seules les marques **NF et **QUALIF-IF** sont des marques de qualité**

Textes de référence

Pavés

NF EN 1338 : Pavés en béton – Spécifications et méthodes d'essai.

Dalles

NF EN 1339 : Dalles en béton – Spécifications et méthodes d'essai.

Bordures

NF EN 1340 : Éléments pour bordures de trottoir en béton – Prescriptions et méthodes d'essai et NF P 98-340/CN : Éléments pour bordures de trottoir en béton – Prescriptions et méthodes d'essai – Complément national à la NF EN 1340 : produits industriels en béton – Bordures et caniveaux – Profils.

Éléments de protection urbains

Référentiel QUALIF-IB n° 06 Famille 11 : Produits d'environnement en béton - EPU.

CONDITIONS D'ACCEPTATION DES PRODUITS SUR CHANTIER

Produits fournis par l'entrepreneur



Produits  ou 

La vérification porte sur la conformité par rapport à la commande, le marquage, l'aspect, l'intégrité des produits et les quantités.



Produits non certifiés

L'acceptation des produits repose sur l'approbation du maître d'ouvrage (réception par lots devant apporter la preuve de leur conformité aux normes). Les essais portent sur les spécifications des normes (tolérances dimensionnelles, résistance mécanique, usure, gel...).

Produits fournis par le maître d'ouvrage

Si les produits font l'objet de réserves de la part de l'entrepreneur, il doit en informer le maître d'œuvre qui prend seul la responsabilité de leur mise en œuvre. L'entrepreneur se conforme alors aux instructions du maître d'œuvre.

CE 3,6 DUPONT 37 NF T5 181
1 2 3 4 5
+ D + 14

 3,6 1	 T5 + D 3 4
	181 + 14 5
DUPONT à TOURS (37) 2	



- 1 Résistance au fendage déclarée
- 2 Coordonnées de l'usine ou sigle identifiant l'usine
- 3 Classe d'appellation
- 4 «+ D» : résistance renforcée aux agressions climatiques (caractéristique optionnelle)
- 5 Date de fabrication + délai avant mise en œuvre (jours)

CERIB [6] carnet de chantier

Exemple de double marquage CE

CE 5,0 DUPONT NF U25 181
1 2 3 4 5
+ D + 14

 5,0 1	 U25 + D 3 4
	181 + 14 5
DUPONT à TOURS (37) 2	



- 1 Résistance à la flexion déclarée
- 2 Coordonnées de l'usine ou sigle identifiant l'usine
- 3 Classe d'appellation
- 4 «+ D» : résistance renforcée aux agressions climatiques (caractéristique optionnelle)
- 5 Date de fabrication + délai avant mise en œuvre (jours)

Le marquage est réalisé sur une face non vue du produit, soit directement, soit sur une étiquette.

Lorsque les produits sont livrés en charges unitaires nettement définies, le marquage peut être réduit à 5 % des produits.

Exemple de double marquage **CE** et **NF** pour les bordures

CE 6,0 04 DUPONT **NF** U 181
 28 + DH + 14
 1 4 6 2 3 5

CE 6,0 1	NF U + DH 2 3
04 4	181 + 14 5
DUPONT à Épernon 6	



- 1 Résistance mécanique déclarée
- 2 Classe de résistance mécanique certifiée
- 3 «+» indique les caractéristiques optionnelles certifiées (D : gel/dégel/sels ; H : abrasion 23 mm)
- 4 Année de fabrication
- 5 Date de fabrication + délai avant mise en œuvre (jours)
- 6 Coordonnées de l'usine ou sigle identifiant l'usine

Le marquage est réalisé sur une face non vue du produit, soit directement, soit sur une étiquette. Lorsque les produits sont livrés en charges unitaires nettement définies, le marquage peut être réduit à 5 % des produits.

Exemple de double marquage **CE** et **QUALIF-IB** pour les éléments de protection urbains

CE 3,5 06 DUPONT **QUALIF-IB** S 181
28 + DI + 14
1 4 6 2 5
3

CE 3,5 1	QUALIF-IB S + DI 2 3
06 4	181 + 14 5
DUPONT à Épernon 6	



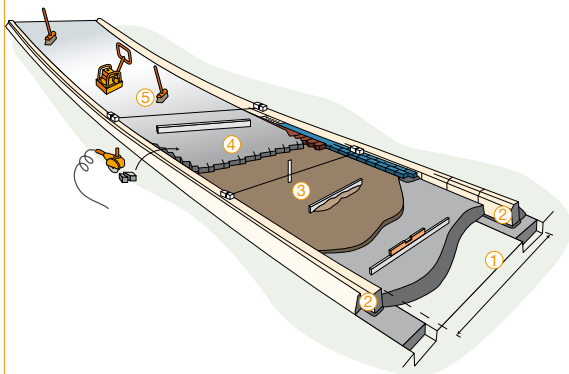
- 1 Valeur de la résistance mécanique
- 2 Classe de résistance mécanique
- 3 «+» annonce la (les) caractéristique(s) complémentaire(s) optionnelle(s)
(D : gel/dégel/sels ; I = impact)
- 4 Année d'apposition du marquage **CE** (année de fabrication)
- 5 Date de fabrication + délai avant mise en œuvre (jours)
- 6 Coordonnées de l'usine ou sigle identifiant l'usine

Le marquage est réalisé sur une face non vue du produit, soit directement, soit sur une étiquette. Lorsque les produits sont livrés en charges unitaires nettement définies, le marquage peut être réduit à 5 % des produits.

pose des pavés

(référence : Norme NF P 98 335)

La pose s'effectue traditionnellement sur sable selon le phasage général ci-dessous.



- ① Acceptation des assises et du drainage
- ② Réalisation des blocages de rives
- ③ Réalisation du lit de pose
- ④ Pose des pavés
- ⑤ Réalisation des joints

Acceptation des assises et du drainage

Assises

L'entreprise de pose vérifie au début des travaux, que la planéité et les pentes des assises sont conformes aux plans.

Les tolérances sont les suivantes :

Caractéristiques	Tolérances (cm)
Altimétrie	$\pm 1,5$
Planimétrie	$\pm 1,5$

Elle soumet au maître d'œuvre les éventuelles déficiences. Les travaux de mise en conformité ne sont pas à sa charge. Après exécution des travaux, l'entreprise de pose ne peut élever aucune réclamation portant sur l'implantation, les dimensions et les cotes de l'assise.

L'acceptation du système de drainage de l'assise est faite contradictoirement avec le maître d'œuvre.

En tout point, l'eau qui peut s'écouler sur les assises doit pouvoir s'évacuer.

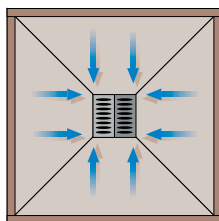
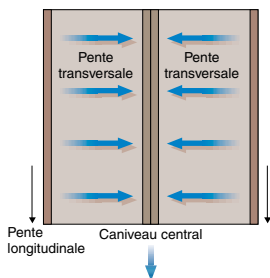
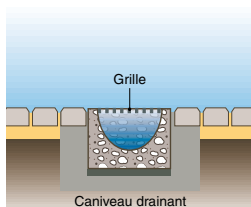
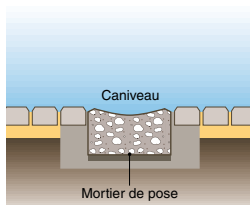


L'entreprise de pose est responsable de la conservation de l'assise, des ouvrages de récupération des eaux de surface et de leur évacuation.

Travaux de drainage

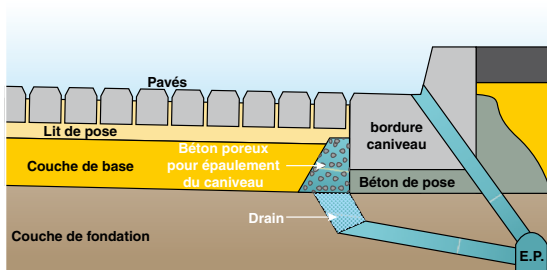
• Drainage superficiel

Le drainage superficiel peut s'effectuer au moyen de caniveaux.



- **Drainage des assises et du lit de pose**

Les travaux à réaliser sont fonction de la perméabilité du sous-sol et des assises.

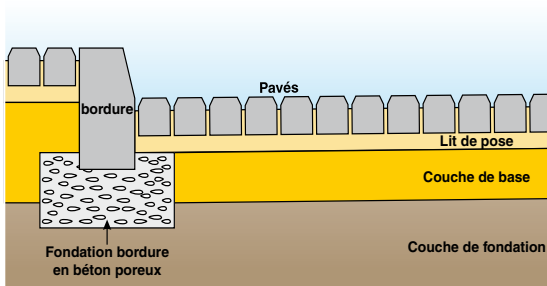


Exemple de dispositif de drainage

Réalisation des blocages de rive

Pour prévenir le glissement des pavés sous l'effet des efforts horizontaux liés à la circulation des véhicules et par suite l'ouverture des joints, chaque zone traitée en pavés doit être butée longitudinalement par des bordures scellées ou encastrées, des pavés scellés ou des longrines en béton armé ou non armé.

Les bordures sont conformes aux prescriptions du chapitre « Nature et qualité des produits » et leur mise en œuvre conforme aux prescriptions du chapitre « Pose des bordures et caniveaux ».



Exemple de dispositif de blocage de rive

Réalisation du lit de pose

Caractéristiques des matériaux

- **Pose sur sable** (*pose traditionnelle*)

Le sable du lit de pose est conforme à la norme NF EN 12620 de granularité 0/4 ou 0/6,3.

Pourcentage en masse du passant au tamis de 0,063 mm $\leq$ 7.

Valeur au bleu de méthylène MB selon la norme NF EN 933-9 $\leq$ 2,5 ou équivalent de sable SE selon la norme NF EN 933-8 $\geq$ 50.

Le sable des joints est conforme à la norme NF EN 12620.

Sa granularité de classe 0/2 ou 0/4 doit être continue et compatible avec :

- la largeur minimale des joints ;
- la nature du lit de pose pour éviter la migration des éléments fins.

Pourcentage en masse du passant au tamis de 0,063 mm $\leq$ 22 pour les sables 0/2 et $\leq$ 16 pour les sables 0/4.

Valeur au bleu de méthylène MB selon la norme NF EN 933-9 $\leq$ 2,5 ou équivalent de sable SE selon la norme NF EN 933-8 $\geq$ 50.

- **Pose sur sable stabilisé**

Le sable stabilisé est obtenu à partir du sable défini page 15 additionné de ciment conforme à la norme NF EN 197-1 de type CEM I, CEM II/A, CEM II/B et de classe 32,5 ou 42,5 « N » ou « R ». Le dosage est compris entre 75 et 100 kg/m³ de sable sec.

- **Pose sur gravillons**

Les gravillons pour lit de pose sont conformes à la norme NF EN 12620.

Ils sont de classe granulaire 2/4, 4/6, 3, 2/6, 3.

Pourcentage en masse de passant au tamis de 0,063 ≤ 4 avec un Los Angeles ≤ 25.

Mise en œuvre

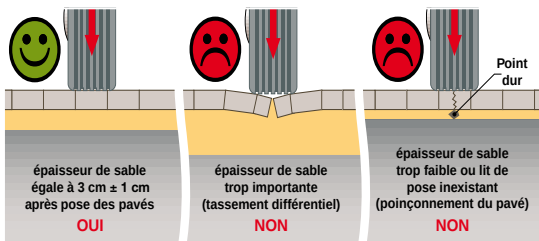
Le lit de pose est nivelé à la règle.



En cas de pose mécanique, le lit de pose est pré-compacté à la plaque vibrante pour éviter l'orniérage éventuel provoqué par la machine évoluant sur les pavés non compactés.

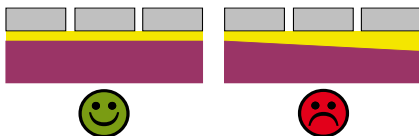


La conservation de la planéité du lit de pose doit être préservée pendant l'exécution du chantier.



Épaisseur du lit de pose après mise en place des pavés : $3 \text{ cm} \pm 1 \text{ cm}$.

L'épaisseur du lit de pose doit être uniforme. Les variations d'épaisseur du lit de pose ne doivent pas servir à donner une pente au revêtement ni servir à corriger les défauts de planéité de l'assise qui doit être réglée en fonction du profil définitif.



La pose sur sable stabilisé se justifie en cas de problèmes particuliers tels que :

- forte pente,
- présence d'eau,
- techniques de nettoyage agressives,
- lorsqu'il y a risque de migration de fines sous l'action de l'eau.

Pose des pavés

Appareillage des pavés

Le type d'appareillage à mettre en œuvre doit correspondre à celui prescrit dans le CCTP*.

L'appareillage participe à la résistance aux efforts horizontaux (freinage, accélération, virages).

En présence de circulation de véhicules, il y a lieu de s'orienter sur des appareillages à lignes de joints discontinues dans le sens principal de circulation.

En cas de très fort trafic, le choix se porte sur une pose en chevrons (voir schémas ci-après).

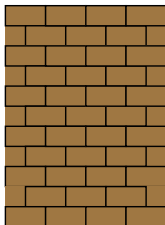


Le choix de certaines teintes de pavés impose dans certains cas le panachage des nuances, ce que le poseur peut obtenir en mélangeant les pavés issus de palettes différentes.

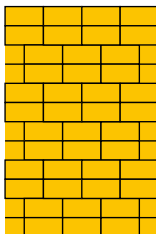


* Cahier des Clauses Techniques Particulières

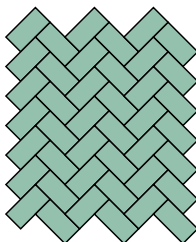
Exemples
d'appareillages



Pose à lignes
de joints
discontinues



Pose parquet



Pose en
chevrons



Sens principal
de la circulation

Dispositions générales

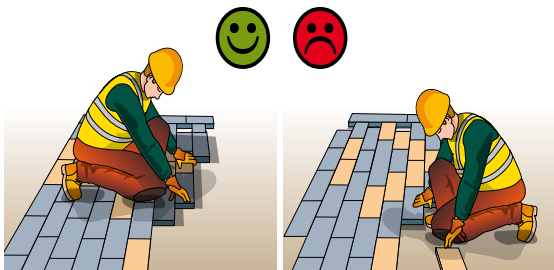
Le mode de pose « manuelle » ou « mécanisée » tient compte de la surface à réaliser, des sujétions locales, de l'espace disponible pour l'évolution d'une machine.

Les conditions de mise en œuvre et le matériel de pose doivent être adaptés à la réglementation en vigueur.

La largeur des joints entre pavés doit être comprise entre 2 et 4 mm.

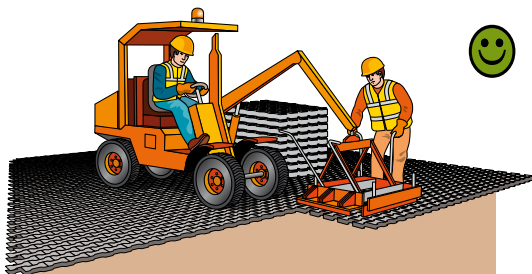
• Pose manuelle

La pose s'effectue à l'avancement, le poseur ou la machine évoluant sur la surface déjà réalisée.



• Pose mécanisée

Tout en réduisant la pénibilité et les risques de lombalgie, la mise en œuvre des pavés par des machines spécialement conçues, permet d'augmenter sensiblement les cadences de pose tout en assurant la qualité de l'ouvrage fini. Ce type de pose est particulièrement adapté aux pavés d'épaisseur supérieure ou égale à 80 mm.

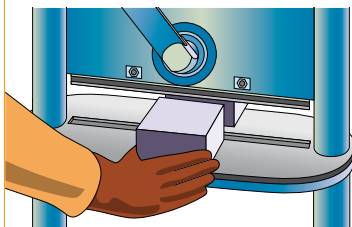


L'alignement des pavés doit être vérifié au minimum tous les 5 m.

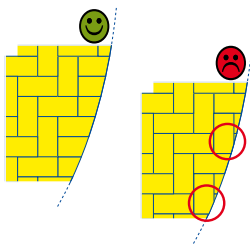
Raccordements avec les butées de rives et les ouvrages émergents

Les raccordements s'effectuent de préférence avec des pavés spéciaux prévus à cet effet.

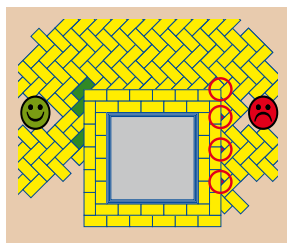
Si la découpe des pavés est nécessaire, seuls des éléments dont la surface est supérieure ou égale à celle d'un demi pavé sont utilisables, en évitant les angles aigus trop prononcés.



Exemple de machine pour couper les pavés
Les coupes peuvent aussi être obtenues par sciage (prévoir dans ce cas un masque anti-poussières)



Exemple de raccordement en rive



Exemple de raccordement à une émergence carrée

Réalisation des joints

Le sable des joints est conforme à la norme NF EN 13242 de granulats 0/2 ou 0/4.



L'utilisation de mortier ou de coulis est proscrite.

Le garnissage des joints en sable s'effectue à l'avancement. Le sable excédentaire est enlevé par balayage avant l'opération de compactage.



Le pavage est ensuite damé en partant du centre de la surface et en finissant au droit des rives, en prenant soin de déborder sur le passage précédent.

L'opération de damage est réalisée au moyen d'une plaque vibrante dont la semelle est recouverte d'une couche en élastomère.



Le sable ayant pénétré dans les joints lors de l'opération de damage, il y a lieu de regarnir. Le processus est renouvelé si nécessaire jusqu'à refus du garnissage.

Les joints peuvent aussi être réalisés en sable stabilisé ou en sable polymère.

En cas d'utilisation de sable polymère, la mise en œuvre doit être effectuée en conformité avec les préconisations du fournisseur.

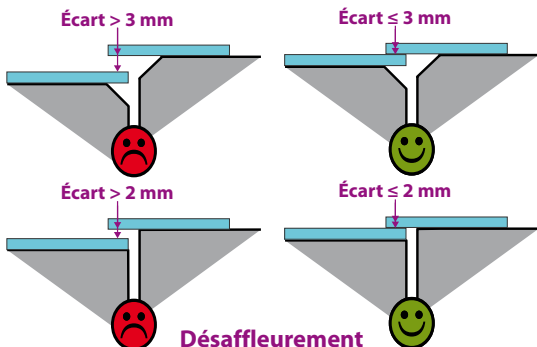
Contrôles de l'ouvrage

• Contrôle de nivellement

Les tolérances par rapport aux cotes prescrites dans chacun des profils en travers et des profils en long du projet sont de ± 10 mm.

Le nivellement est réputé convenir lorsque cette tolérance est respectée pour 95 % des points contrôlés, tout écart n'étant jamais supérieur à 20 mm.

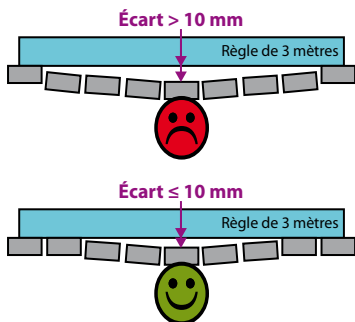
Le désaffleurement entre deux éléments contigus, mesuré à l'aide de deux règles identiques adaptées à la longueur des éléments de part et d'autre du joint, ne doit pas être supérieur à 3 mm s'il y a présence d'un chanfrein et à 2 mm dans les autres cas.



• Contrôle de planimétrie

Dans le cas de surfaces planes, les contrôles de planimétrie sont effectués à la règle fixe ou roulante de 3 m selon les normes NF P 98-218-1 et NF P 98-218-2 dans deux directions perpendiculaires.

La hauteur maximale de défaut d'uni doit être inférieure ou égale à 10 mm.



• Contrôle visuel

Les contrôles visuels concernent :

- la propreté du revêtement ;
- l'intégrité des produits ;
- le respect des textures et teintes prescrites ;
- le respect du calepinage et de l'appareillage ;
- la qualité de remplissage des joints ;
- la régularité de la largeur des joints et de leur désaxement.

Remise en service

La circulation peut alors être rétablie immédiatement.

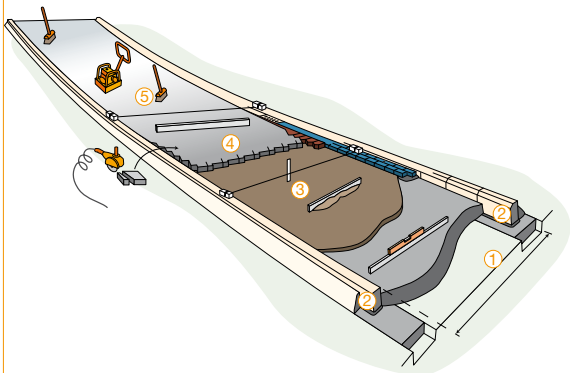


Après plusieurs jours de mise en service, une opération de regarnissage peut s'avérer nécessaire.

Pour des applications spécifiques (ex. forte pente, ouvrages isolés de surface réduite), les pavés en béton peuvent **exceptionnellement** être posés sur mortiers ou sur bétons.

Il convient de se référer à la norme NF P 98 335.

(référence : Norme NF P 98 335)



- ① Acceptation des assises et du drainage
- ② Réalisation des blocages de rives
- ③ Réalisation du lit de pose
- ④ Pose des dalles
- ⑤ Réalisation des joints

Acceptation des assises et du drainage

Assises

L'entreprise de pose vérifie au début des travaux, que la planéité et les pentes des assises sont conformes aux plans.

Les tolérances sont les suivantes :

Caractéristiques	Tolérances (cm)
Altimétrie	$\pm 1,5$
Planimétrie	$\pm 1,5$

Elle soumet au maître d'œuvre les éventuelles déficiences. Les travaux de mise en conformité ne sont pas à sa charge. Après exécution des travaux, l'entreprise de pose ne peut élever aucune réclamation portant sur l'implantation, les dimensions et les cotes de l'assise.

L'acceptation du système de drainage de l'assise est faite contradictoirement avec le maître d'œuvre.

En tout point, l'eau qui peut s'écouler sur les assises doit pouvoir s'évacuer.

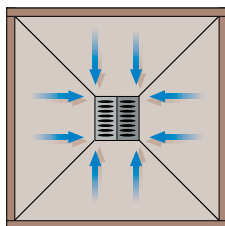
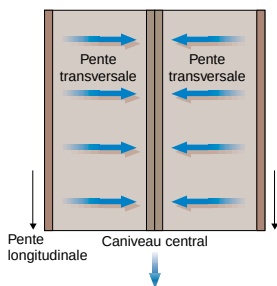
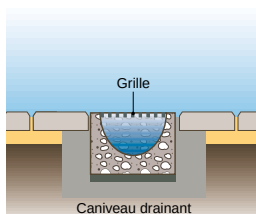
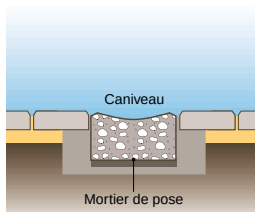


L'entreprise de pose est responsable de la conservation de l'assise, des ouvrages de récupération des eaux de surface et de leur évacuation.

Travaux de drainage

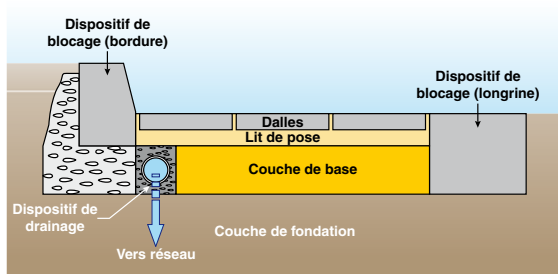
• Drainage superficiel

Le drainage superficiel peut s'effectuer au moyen de caniveaux.



- **Drainage des assises et du lit de pose**

Les travaux à réaliser sont fonction de la perméabilité du sous-sol et des assises.

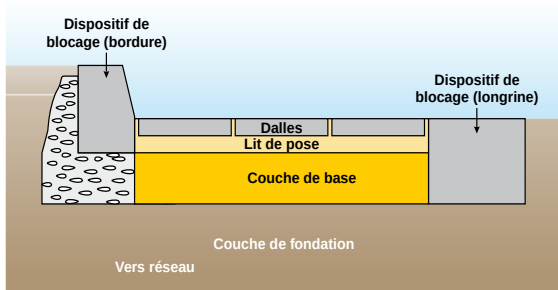


Exemple de dispositif de drainage

Réalisation des blocages de rive

Pour prévenir le glissement des dalles sous l'effet des efforts horizontaux liés à la circulation des véhicules et par suite l'ouverture des joints, chaque zone traitée en dalles doit être butée longitudinalement par des bordures scellées ou encastrées, des dalles scellées ou des longrines en béton armé ou non armé.

Les bordures sont conformes aux prescriptions du chapitre « Nature et qualité des produits » et leur mise en œuvre conforme aux prescriptions du chapitre « Pose des bordures et caniveaux ».



Exemple de dispositif de blocage de rive

Réalisation du lit de pose

Caractéristiques des matériaux

- **Pose sur sable** (*pose traditionnelle*)

Le sable du lit de pose est conforme à la norme NF EN 12620 de granularité 0/4 ou 0/6,3.

Pourcentage en masse du passant au tamis de 0,063 mm $\leq$ 7.

Valeur au bleu de méthylène MB selon la norme NF EN 933-9 $\leq$ 2,5 ou équivalent de sable SE selon la norme NF EN 933-8 $\geq$ 50.

Le sable des joints est conforme à la norme NF EN 12620.

Sa granularité de classe 0/2 ou 0/4 doit être continue et compatible avec :

- la largeur minimale des joints ;
- la nature du lit de pose pour éviter la migration des éléments fins.

Pourcentage en masse du passant au tamis de 0,063 mm $\leq$ 22 pour les sables 0/2 et $\leq$ 16 pour les sables 0/4.

Valeur au bleu de méthylène MB selon la norme NF EN 933-9 $\leq$ 2,5 ou équivalent de sable SE selon la norme NF EN 933-8 $\geq$ 50.

- **Pose sur sable stabilisé**

Le sable stabilisé est obtenu à partir du sable défini page 33 additionné de ciment conforme à la norme NF EN 197-1 de type CEM I, CEM II/A, CEM II/B et de classe 32,5 ou 42,5 « N » ou « R ». Le dosage est compris entre 75 et 100 kg/m³ de sable sec.

- **Pose sur gravillons**

Les gravillons pour lit de pose sont conformes à la norme NF EN 12 175.

Ils sont de classe granulaire 2/4, 4/6, 3, 2/6, 3.

Pourcentage en masse de passant au tamis de 0,063 $\leq$ 4 avec un Los Angeles $\leq$ 25.

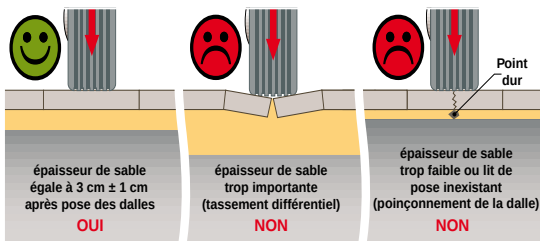
Mise en œuvre

Le lit de pose est nivelé à la règle.



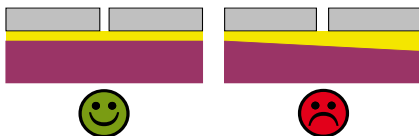
La conservation de la planéité du lit de pose doit être préservée pendant l'exécution du chantier.

Pose des dalles sur sable ou gravillons



Épaisseur du lit de pose après mise en place des dalles : $3\text{ cm} \pm 1\text{ cm}$.

L'épaisseur du lit de pose doit être uniforme. Les variations d'épaisseur du lit de pose ne doivent pas servir à donner une pente au revêtement ni servir à corriger les défauts de planéité de l'assise qui doit être réglée en fonction du profil définitif.



La pose sur sable stabilisé se justifie en cas de problèmes particuliers tels que :

- forte pente,
- présence d'eau,
- techniques de nettoyage agressives,
- lorsqu'il y a risque de migration de fines sous l'action de l'eau.

Pose des dalles

Appareillage des dalles

Le type d'appareillage à mettre en œuvre doit correspondre à celui prescrit dans le CCTP.

L'appareillage participe à la résistance aux efforts horizontaux (freinage, accélération, virages).

En présence de circulation de véhicules, il y a lieu de s'orienter sur des appareillages à lignes de joints discontinues dans le sens principal de circulation.



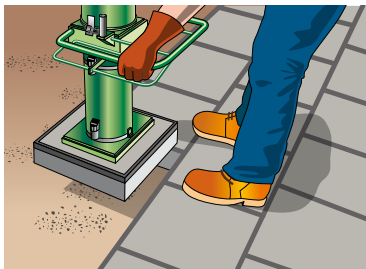
Le choix de certaines teintes de dalles impose dans certains cas le panachage des nuances, ce que le poseur peut obtenir en mélangeant les dalles issues de palettes différentes.

Dispositions générales

La pose s'effectue à l'avancement, le poseur évoluant sur la surface déjà réalisée.



L'alignement des dalles doit être vérifié au minimum tous les 5 m.



La largeur des joints entre dalles doit être au minimum de 5 mm.

La pose à joints larges nécessite une étude particulière. En aucun cas, la largeur des joints larges ne devra être supérieure à 20 % de l'épaisseur des dalles.

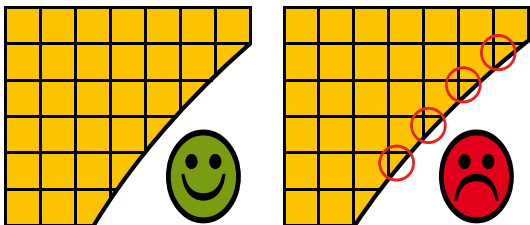
Raccordements avec les butées de rives et les ouvrages émergents

Les raccordements s'effectuent de préférence avec des dalles spéciales prévues à cet effet.

Si la découpe des dalles est nécessaire, seuls des éléments dont la surface est supérieure ou égale à celle d'une demi dalle sont utilisables, en évitant les angles aigus trop prononcés.



La découpe des dalles s'effectue généralement par sciage.



Exemple de raccordement en rive courbe



Exemple de traitement de points singuliers

Réalisation des joints

Le sable des joints est conforme à la norme NF EN 13 242 de granularité 0/2 ou 0/4.

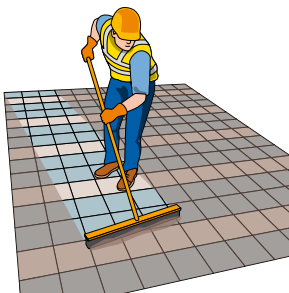


Pour la pose sur sable ou gravillons, l'utilisation de mortier ou de coulis est proscrite.

Le garnissage des joints en sable s'effectue à l'avancement au moyen d'un balai. Le matériau excédentaire est enlevé par balayage.

Pose des dalles sur sable ou gravillons

Les joints peuvent aussi être réalisés en sable stabilisé ou sable polymère.



Les dalles ne sont pas soumises à l'opération de damage qui risquerait de les endommager.

Contrôle de l'ouvrage

Voir chapitre « pose des pavés ».

Remise en service

La circulation peut alors être rétablie immédiatement.



Après plusieurs jours de mise en service, une opération de regarnissage des joints peut s'avérer nécessaire.

Pose des dalles sur mortier ou béton

La pose des dalles sur mortier ou sur béton est admise pour la réalisation de voies, places et espaces publics ouverts à la circulation de véhicules dont le trafic est inférieur ou égal à T5.

La mise en œuvre doit s'effectuer entre + 5 °C et + 30 °C, sur un support sain, propre, cohésif et stable, exempt de laitance.

Les assises à base de ciment doivent être humidifiées avant pose.

Le mortier est préparé à l'avancement.



L'emploi de mortier ayant commencé à faire prise est interdit. Après la préparation du mortier, l'utilisation d'adjuvants et l'ajout d'eau sont proscrits.

L'épaisseur du mortier, aussi uniforme que possible, est de 4 cm $\pm$ 1 cm.

Le lit de pose en mortier non compacté est nivelé à la règle et réalisé à l'avancement.

Les dalles sont humidifiées, particulièrement en période chaude.

Une application préalable de barbotine, avec ou sans adjuvant, en sous-face des dalles ou sur le mortier de pose, améliore l'adhérence des dalles sur le mortier.

La pose proprement dite s'effectue à la bande, le poseur étant face à la zone réalisée.

Des joints sont ménagés entre les dalles.

La largeur des joints est aussi réduite que le permet la géométrie des produits utilisés, sans être inférieure à 5 mm.

Pour des largeurs inférieures, une justification de la tenue du revêtement, notamment à la dilatation est nécessaire.

Les dalles sont battues aussitôt après leur mise en place pour assurer un bon transfert avec le mortier de pose.

Le raccordement avec les rives et la découpe éventuelle des dalles doivent respecter les mêmes dispositions que pour la pose sur sable.

La conformité du calepinage doit être vérifiée au minimum tous les 5 m.

La zone réalisée est protégée de toute circulation avant la réalisation des joints.



Après réalisation des joints, la remise en circulation doit intervenir après un délai de 10 jours pour une température ambiante moyenne supérieure à 10°C, sauf si une justification est apportée attestant de l'obtention de la résistance nécessaire du mortier ou du béton.

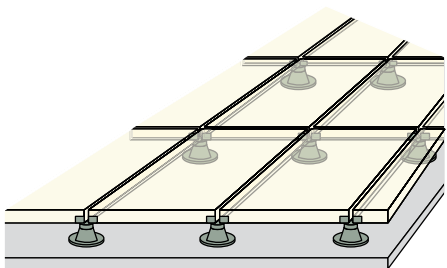
- **Caractéristiques des plots**

Les plots sont des éléments préfabriqués ou coulés sur place.

Lorsqu'ils sont coulés sur place, ils sont ponctuels ou linéaires et sont réalisés en mortier ou en béton. Dans le cas où ils sont linéaires, ils ne doivent pas créer d'obstacles à l'écoulement des eaux.

Leur hauteur comprise entre 0,05 m et 0,20 m doit être réglable. En dessous de 0,05 m, l'écoulement de l'eau n'est plus assuré et au-delà de 0,20 m, il y a des risques importants en cas de rupture de dalle.

La partie supérieure qui permet l'appui des dalles a une surface minimale de 100 cm² et comporte un système fixe et durable garantissant l'écartement constant des dalles.



• Pose des dalles

La pose des dalles sur plots est limitée aux circulations de véhicules de charge par roue inférieure ou égale à 25 kN.



Il convient de s'assurer de la maîtrise rigoureuse de la voirie garantissant la limitation des charges de trafic.

La pente du support recevant les plots est destinée à assurer le ruissellement pluvial sans risque de colmatage et doit être au minimum de 1 % en tout point.

En général, la hauteur des plots est ajustée de telle sorte que le revêtement terminé soit horizontal. En cas de pente, des dispositions particulières (exemple : butées) devront s'opposer à tous les déplacements horizontaux du revêtement sous l'effet des charges roulantes.

La largeur des joints qui est fixée par les écarteurs liés ou non aux plots n'est pas inférieure à 5 mm.

La pose des dalles sur les plots doit être réalisée avec soin en veillant particulièrement à ce que les dalles reposent bien sur toutes leurs surfaces d'appui afin d'éviter les phénomènes de boitement.

pose des bordures et caniveaux

(référence : Fascicule 31 du CCTG)

Piquetage

Le piquetage est réalisé en présence du maître d'œuvre.

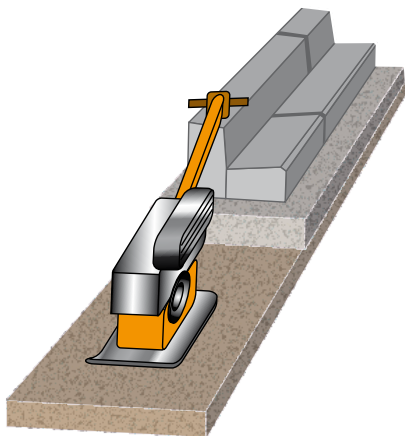


Fouilles

Tolérances en profondeur du fond de fouille
par rapport au plan du projet : $< 2 \text{ cm}$.

Le fond de fouille est soigneusement compacté.

En cas d'impossibilité, soumettre les mesures
envisagées au maître d'œuvre.



L'acceptation du fond de fouille constitue un point d'arrêt.

Transport, manutention, stockage

Les moyens utilisés sont soumis à l'acceptation du maître d'œuvre.

Il convient d'appliquer le PAQ ainsi que les recommandations du fabricant.

Ne pas utiliser des moyens risquant de détériorer les produits.

Les conditions de stockage doivent respecter celles définies dans le PAQ.

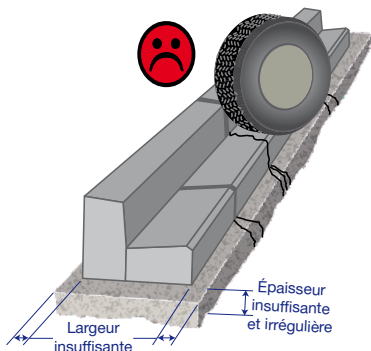
Fondation

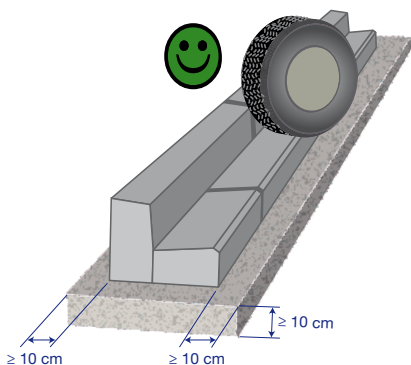
- Béton de classe C 16/20 selon la norme NF EN 206-1.



Tout béton ayant commencé à faire prise doit être évacué en décharge.

- **Épaisseur** ≥ 10 cm, tenant compte de la portance du fond de fouille et du risque de franchissement par des véhicules lourds.
- **Largeur** égale à la largeur de la bordure et du caniveau augmentée **d'au moins 10 cm de part et d'autre.**





Fondation

- ☐ Béton de type C 16/20
- ☐ Épaisseur suffisante et régulière
> 10 cm
- ☐ Béton frais à la pose
- ☐ Respect de la durée minimale
de 7 jours avant l'ouverture
à la circulation



Pose

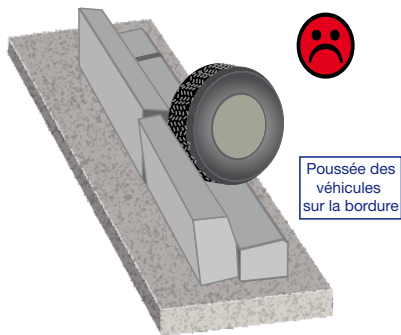
- Sur le béton de fondation frais (tous types de bordures) ;
- Sur le béton de fondation durci avec lit de mortier (bordures non franchissables exclusivement) :
 - **épaisseur du mortier ≥ 3 cm**
 - **dosage minimal du mortier : 250 kg/m³**

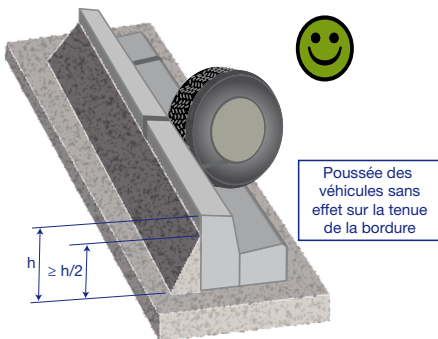
Calage

- Solin continu

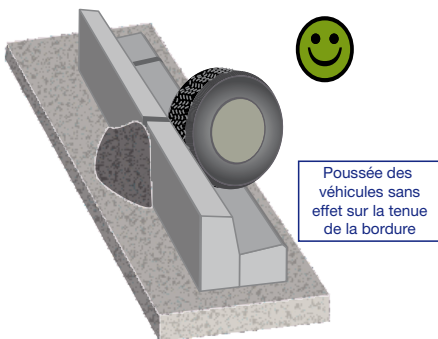
ou

- Épaulement au niveau des joints
- **Même béton que le béton de fondation**
- **Hauteur h au moins égale à la mi-hauteur de la bordure**





Exemple de calage au moyen de solin continu



Exemple de calage par épaulement

Calage



- ☐ Béton de type C 16/20
- ☐ Hauteur du solin supérieure à la moitié de la hauteur de la bordure

Réalisation des joints entre bordures

- **Pose sans joint**

Maintien d'un espace vide de 0,5 cm.



- **Pose avec joints**

Espace de 0,5 cm, rempli (en totalité ou en partie) d'un matériau élastoplastique ou d'un mortier de ciment.



Le mortier de joint doit être dosé à 200 kg/m^3 (sans jamais excéder 250 kg/m^3).

Avec un espace vide de 0,5 cm tous les 10 m.

Le coefficient de dilatation linéaire du béton est d'environ $10 \mu\text{m}/\text{m}/^{\circ}\text{C}$. Ainsi, pour un ouvrage présentant un linéaire de 100 m, une élévation de température de 30°C entre la nuit et le jour se traduit par un allongement d'environ 3 cm, qu'il convient d'absorber au droit des joints pour éviter l'endommagement des arêtes d'extrémité des produits.

Pour autoriser la libre dilatation de l'ouvrage, sans mise en contrainte des arêtes d'extrémité, le matériau constitutif des joints doit présenter un module d'élasticité inférieur à celui des éléments. Ainsi, par exemple, lorsque les joints sont garnis de mortier, celui-ci doit présenter un dosage en ciment au plus égal à $250 \text{ kg}/\text{m}^3$.

Par ailleurs, un dosage minimal de $200 \text{ kg}/\text{m}^3$ reste néanmoins nécessaire pour assurer une bonne protection des arêtes d'extrémités.

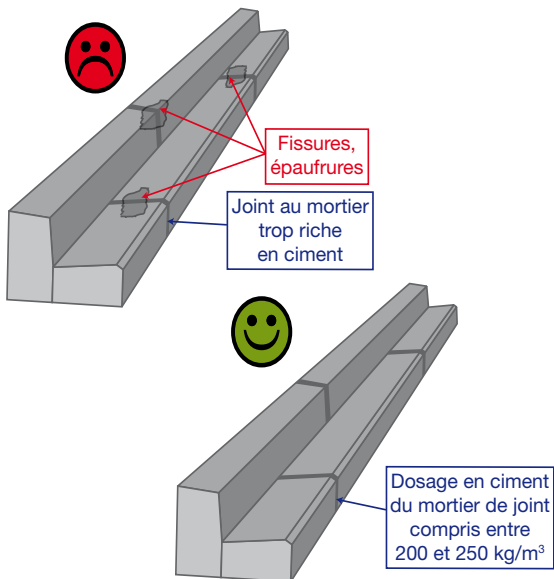
Réalisation des joints entre caniveaux

Espace de 0,5 cm, rempli (en totalité ou en partie) d'un matériau élastoplastique ou d'un mortier de ciment.



Le mortier de joint doit être dosé à 200 kg/m^3 (sans jamais excéder 250 kg/m^3).

Avec un espace vide de 0,5 cm tous les 10 m.



Pose des bordures et caniveaux

Le mode de pose « manuelle » ou « mécanisée » tient compte du linéaire à réaliser, des sujétions locales, de l'espace disponible pour l'évolution d'une machine.

Les conditions de mise en œuvre et le matériel de pose doivent être adaptés à la réglementation en vigueur.

■ Pose manuelle

La technique appliquée doit respecter la réglementation en vigueur relative à la charge pouvant être portée par un opérateur.



■ Pose mécanisée

Tout en réduisant la pénibilité des travaux de pose des bordures et caniveaux, l'utilisation de machines spécialement conçues permet d'augmenter sensiblement les cadences tout en assurant la qualité de l'ouvrage fini.



Mise en service

Le délai avant l'ouverture à la circulation est fixé en concertation avec le maître d'œuvre.

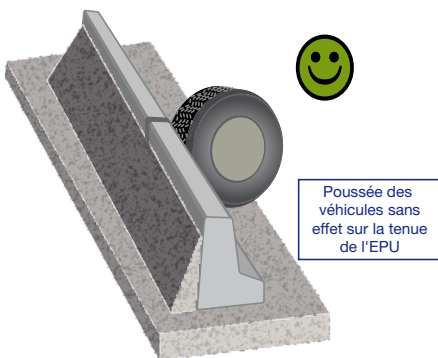
Dans tous les cas, ce délai ne devra pas être inférieur à 7 jours.

pose des EPU

Éléments de protection urbains

La technique de pose (collage, scellement, brochage...) doit être adaptée à la fonction visée : balisage, guidage, protection... Le collage sur longrine en béton ou directement sur chaussée s'effectue au moyen de mortier colle spécial. L'ancrage des dispositifs peut être renforcé par brochage.

Dans le cas de courbes accessibles aux poids lourds, la mise en œuvre d'une contrebutée au moyen d'un béton coulé est recommandée.



Dans tous les cas, la technique de pose doit respecter scrupuleusement les recommandations du fabricant.

contrôles

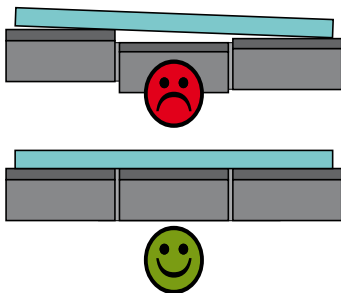
Ils portent sur le respect du CCTP* :

- les fonds de fouille (portance, altimétrie, planimétrie) ;
- les bétons de fondation (certification, dosage, résistance) ;
- les mortiers de pose (dosages, résistance) ;
- les mortiers de joints (dosages).

Conformément au Fascicule 31 du CCTG** :

- les tolérances en altitude et en alignement de l'ouvrage achevé, par rapport aux cotes du projet, sont de ± 2 cm ;
- les écarts en tête de bordure et en tête de caniveau et sur le fil d'eau (mesurés à la règle de 3 mètres) ne doivent pas dépasser 0,5 cm.

De plus, le fil d'eau ne doit pas présenter de contre-pente.

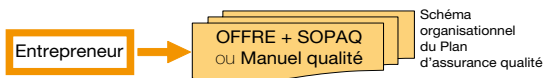


* Cahier des Clauses Techniques Particulières

** Cahier des Clauses Techniques Générales

maîtrise de la qualité

À la remise de l'offre :



Pendant la période de préparation :



Le PAQ (Plan d'assurance qualité) de l'entrepreneur définit et décrit tous les éléments généraux du système qualité mis en place en termes de moyens, d'organisation et de procédures.

Il reprend et complète le SOPAQ (Schéma organisationnel du plan d'assurance qualité) ou le Manuel qualité de l'entrepreneur.

Le CCTP précisera s'il impose ou non la fourniture d'un PAQ. Pour les petits chantiers (inférieurs à 15 jours par exemple), le PAQ peut être constitué par des extraits du Manuel qualité de l'entrepreneur.

Le contrôle extérieur est réalisé par le maître d'œuvre, indépendamment de l'entrepreneur.

documents utiles

- Norme NF EN 1338 Pavés en béton –
Spécifications et méthodes d'essai
- Norme NF EN 1339 Dalles en béton –
Spécifications et méthodes d'essai
- Norme NF EN 1340 Éléments pour bordures
de trottoir en béton – *Prescriptions et méthodes d'essai*
- Norme NF P 98-340/CN Éléments pour bordures
de trottoir en béton – *Prescriptions et méthodes
d'essai – Complément national à la NF EN 1340 :
produits industriels en béton – Bordures
et caniveaux – Profils*
- Fascicule 29 du CCTG *Exécution des revêtements
de voiries et espaces publics en produits modulaires*
- Norme NF P 98-335 *Mise en œuvre des produits
modulaires (pavés et dalles) pour revêtements
de voirie et espaces publics*
- Fascicule 31 du CCTG *Bordures et caniveaux
en pierre naturelle ou en béton et dispositifs
de retenue en béton*

- *Aménagements urbains et produits de voirie en béton – Conception et réalisation*
Collection Technique CIMBETON T 54
- *Voirie et aménagements publics : Guide de conception des ouvrages réalisés à partir de pavés, dalles, bordures et caniveaux préfabriqués en béton (CERIB)*
- *Plaquette NF Pour la qualité des ouvrages de voirie réalisés avec des bordures et caniveaux préfabriqués en béton*
(CERTU, CERIB, AFAQ/AFNOR, FIB, CNATP)
- *Plaquette NF Pour la qualité des ouvrages de voirie réalisés avec des dalles et pavés en béton*
(CERTU, CERIB, AFAQ/AFNOR, FIB, CNATP)
- *VoirIB Logiciel de dimensionnement des chaussées revêtues de pavés et de dalles en béton préfabriqué (CERIB)*

adresses utiles

■ CERIB

1, rue des Longs Réages
CS 10010
28233 Épernon Cedex
Tél. 02 37 18 48 00
www.cerib.com

■ FIB

23, rue de la Vanne
92126 Montrouge Cedex
Tél. 01 49 65 09 09
www.fib.org

■ CIMbéton

7, place de la Défense – La Défense 4
92974 Paris-la-Défense Cedex
Tél. 01 55 23 01 00
www.infociments.fr

■ CNATP

2 bis, rue Béranger
75003 Paris

■ FNTF

9, rue de Berri
75008 Paris

Guide de pose des PAVÉS, DALLES et BORDURES préfabriqués en béton

Ce carnet, plus particulièrement destiné au personnel de chantier, présente sous forme synthétique et illustrée les différentes phases d'exécution des travaux de voirie réalisés au moyen de produits préfabriqués en béton.

Il aborde notamment les aspects relatifs au rôle des différents acteurs, à la nature et à la qualité des produits, aux consignes de manutention et de pose des pavés, des dalles, des bordures et caniveaux préfabriqués en béton, avec un accent particulier porté au contrôle des ouvrages.



Centre d'Études et de Recherches de l'Industrie du Béton

1 rue des Longs Réages - CS 10010
28233 Épernon Cedex

Tél. 02 37 18 48 00 - Fax 02 37 83 67 39

cerib@cerib.com - www.cerib.com



Fédération de l'Industrie du Béton

15 boulevard du Général de Gaulle

CS 80031

92542 Montrouge Cedex

Tél. 01 49 65 09 09 - Fax 01 49 65 08 61

fib@fib.org - www.fib.org